

Contrat du cours d'éducation musicale

A : Le matériel

- Cahier protège documents 60 vues format A4
- Un casque / écouteurs pour les travaux sur IPAD

Apporter les écouteurs et le cahier à **chaque heure de cours**. Ne les sortir que sur **demande du professeur**.

B : L'attitude en classe

- Dès l'arrivée dans le couloir, le calme est exigé.
- Pendant le cours, **aucun bavardage**. Il est interdit de toucher aux instruments présents en classe sans l'autorisation du professeur.
- Lors de l'appel, la réponse attendue à l'énoncé de votre nom est : « **Présent** » ou votre « météo intérieure » et rien d'autre.
- Durant la pratique musicale, **respect et tolérance de chacun**. Soyez dynamiques et appliquez les conseils du professeur pour améliorer votre prestation.
- Le langage **familier** est proscrit. Aucun manque de respect vis à vis du professeur ou de l'établissement ne sera toléré.

Pour demander la parole, levez la main en silence.

C : Le travail à la maison

- **Il y a toujours quelque chose à faire pour le cours suivant** : soigner son cahier (illustration, personnalisation...), **travailler le chant et les instruments**, compléter la leçon manquante, faire les exercices, faire des recherches...
- Le texte du chant étudié en classe doit être su **par coeur**. Un chant doit être **chanté** pendant l'apprentissage. Ce n'est pas une poésie.
- En cas d'absence, il faut rattraper le cours en se rendant sur **MOODLE**.
- **Il est impératif d'avoir un accès à un ordinateur avec internet à la maison et de se rendre toutes les semaines sur MOODLE**. Certains travaux sont communiqués par le biais de ce site et vous y trouverez les fichiers audio pour les exercices personnels.
- Les enregistrements des projets musicaux et autres éléments sont disponibles sur le site :

<https://monsieurmusique.stanyballand.fr/>

Le cours est toujours donné par le professeur sous la forme d'une unique trace écrite.

D : Les notes

- **Evaluations écrites en ligne à la maison** : Des contrôles sur l'ensemble des cours (toutes les 4 à 7 semaines environ) donneront une note sur **20 (Coef 1)**. Ces contrôles sont en ligne, accessibles sur **MOODLE** via « **Mon bureau numérique** ». Ils sont à faire à la maison (un délai d'une semaine est donné). Ces évaluations écrites ne sont pas facultatives. (Un ordinateur est disponible dans ma salle pour les élèves non équipés).
- **Les notes d'oral individuel** : Les évaluations de pratiques musicales individuelles (chants, instruments) donneront une note sur **20 (Coef 2)**.
- **Les notes d'enregistrements des projets musicaux** : Les évaluations de pratiques musicales collectives (enregistrements) donneront une note sur **20 (Coef 2)**. Cette note inclut l'attitude en classe (Dynamisme, volontariat, et le respect des consignes qui feront monter la note). A l'inverse, les bavardages, le manque d'investissement personnel... feront baisser la note.
- **Les Plickers** : Se sont des évaluations flash pratiquées en classe en début d'heure. Ce sont 5 questions notées sur **5 (Coef 1)** qui concernent le cours de la semaine précédente. Il y a généralement deux évaluations par séquence.
- **Le défi** : Il s'agit d'un travail non obligatoire mais qui peut rapporter un **20/20 (Coef 1)** s'il est correctement exécuté.

Je soussigné (NOM, Prénom, classe) m'engage à respecter ce contrat tout au long de ma scolarité au collège.

Signature de l'élève

Signature des parents